

COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

Point ministériel coronavirus du 19 octobre 2020 :

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu lundi 19 octobre 2020 entre Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale du Ministère, et les fédérations syndicales.

La SG a rappelé que la situation est tendue d'un point de vue sanitaire. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures plus contraignantes (couvre-feu). Les mesures de prévention précédentes sont maintenues. La vigilance reste de mise : maintien d'un haut niveau de protection, respect des gestes-barrière. Des messages réguliers sont adressés aux agents. Les mesures prises par le Gouvernement sont strictes et amènent à une vigilance accrue sur des lieux tels que les restaurants administratifs.

Les fédérations ont mis l'accent sur les problématiques suivantes :

Télétravail : une circulaire DGAFP a appelé à un renforcement du télétravail. Ceci rend nécessaire une nouvelle organisation du travail, notamment dans les zones écarlates.

Vendredi 16 octobre, seulement 8% des agents de Bercy étaient en télétravail. Nous sommes parmi les derniers de la Fonction Publique. Le télétravail est un geste-barrière supplémentaire. Le nombre de jours octroyés dans les services est trop faible par rapport à l'intention affichée. Les 3 jours possibles sont peu ou pas appliqués dans les services. Les fédérations demandent une cartographie département par département, il faut que la réalité corresponde au discours officiel.

Réponse SG : le télétravail est développé de manière volontariste. Mais cela reste soumis à la question des équipements portables (qui auront doublé d'ici la fin de l'année), de la problématique des applications métier, et à la continuité du service appréciée par les chefs (appréciation déconcentrée, comme pour les horaires décalés). Nous avons des marges de progression certes, mais les chiffres des télétravailleurs augmentent néanmoins. La cartographie est en cours de réalisation.

Masques : il y a une controverse sur un des composants utilisés pour une catégorie de masques. En application du principe de précaution, la décision a été prise de suspendre l'utilisation de ces masques dans la Fonction Publique. La difficulté est d'identifier les masques une fois qu'ils sont distribués. L'entreprise qui les fabrique a transmis des éléments de nature rassurante mais l'expertise n'est pas finalisée. Les masques seront rappelés seulement en fonction des conclusions des experts. Une nouvelle dotation va être faite dans les services qui ont reçu les masques incriminés.

Jour de carence : demande unanime des fédérations de le suspendre. Certains agents sont venus travailler dans leur service alors qu'ils se sentaient malades, pour ne pas perdre un jour de congé. Résultat, un cluster s'est formé et le service a été fermé. Le maintien du jour de carence est un non-sens.

Réponse SG : cette décision relève de la Fonction Publique.

Agents vulnérables : une décision de justice a été rendue par le Conseil d'Etat qui invalide les 4 critères retenus. On revient à la liste initiale des 11 pathologies.

Agenda social : Un CTM était programmé le 22. Il sera reporté, regroupé avec le CTM du 4 novembre. Une autre date sera sans doute nécessaire (mi-novembre) pour traiter tous les points.

Nettoyage des locaux : il n'est pas parfait partout. C'est un important point de vigilance pour le Ministère. Dans un service, seul le bureau d'un agent malade a été désinfecté, mais non les parties communes où l'agent avait circulé !

Réponse SG : un protocole clair est en place, les rappels nécessaires seront faits pour qu'il soit appliqué.

La CFTC sera attentive à l'évolution de la situation et alertera nos autorités en tant que de besoin si de nouveaux questionnements surgissent.

La CFTC reste à votre disposition n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com

